

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 875 prescrivant suspension de permis de conduire .

n° 875

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 juin 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

Le permis de conduire n° 19, délivré le 10 février 1947 par les C.E.P. de Djibouti au sieur Daher Moussa Ismaél, né vers 1922 à Djibouti, fils de Moussa Ismaél et de Mariam Hande, chauffeur, defieurant au Quartier 6, rue 44, n° 9, est suspendu pour une durée de un mois. Le permis de conduire n° 847, délivré à Djibouti le 15 décembre 1961 par les T. P. de Djibouti au sieur Ali Saïd Aboubaker, arabe ghahari, né vers 1932 à Djibouti, fils de Saïd Aboubaker et de Nema Amir, chauffeur, demeurant au quartier 4 avenue 13, n° 9, est suspendu pour une durée de un mois. Le permis de conduire n° 744/98 délivré le 7 septembre 1962 bar les T.P. de Djibouti au sieur Daher Omar Gueélleh, somali issack abar awal abdallah saad, né vers 1925 à Djibouti, fils de Omar Guelleh et de Aouah Hildid, chauffeur au service de la voirie, dereurant au Quartier 4 rue des Issas, est suspendu pour une durée de un mois. Le permis de conduire n° 30 et 152 VL. et PL. délivré les 4 février 1949 et 30 mars 1962 au sieur Hassan Ali Ahmed, arabe majaoui, né vers 1926 à Djibouti, fils de Ali Ahmed et de Hawada Salem, transporteur, demeurant au quartier 1, placée Rimbaud, est suspendu pour une durée de trois mois. Le permis de conduire n° 480 et 52, catégories « B » et « C », délivrés au sieur Daher Obsieh Gouled, somali issa mamassan bah fourlaba, né en 1935 à Doudah, fils de Obsieh Gouled et de Daouah Kaireh, soldat de 1er classe, Mle 10017, chauffeur au 60e PT.A Ma., demeurant au quartier 6, rue 46, n° 27, est suspendu pour une durée de six mois. Nota. — Permis retiré le 8 avril 1966 conformément à l'arrêté n° 414 en date du 22 mars 1966 de M. le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis. Le permis de conduire n° 352 délivré le 19 avril 1963 par les T.P. de Djibouti, au sieur Mohamed Farah Abdi, somali issack abar awal issa moussa, né vers 1939 à Djiobuti, fils de Farah Abdi et de Kadidja Djama, entrepreneur, demeurant au quartier 5, rue 18, n° 12, est suspendu pour une durée de un mois. Le permis de conduire n° et date ignorés, délivré au sieur Abdallah Kochin Guelleh, somali issack abar awal, né vers 1919 à Argueissa (R.S.), demeurant au quartier 3 à Djibouti est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 63 délivré le 19 février 1965 par les T. P. de Djibouti au sieur Ahmed Vamya Gaber, arabe ackmi, né le 2 décembre 1946 à Djibouti, fils de Yahya Gaber et de Saleha Ali , chauffeur de taxi, demeurant au quartier 2, rue 5, n° 7, est suspendu pour une durée de trois mois. Le permis de conduire n° 478, délivré le 29 juin 1962 par les T. P. de Djibouti au sieur Ali Abdi Gouled, somali issack abar yonis, né vers 1923 à Djibouti, fils de Abdi Gouled et de Addio Egal, entrepreneur de transport demeurant à Ambouli, est suspendu pour une durée de six mois. Le permis de conduire n° 634, délivré le 15 octobre 1965 par les T. P. de Djibouti au sieur Delyannis (Georges), né le 2 février 1936 à Addis-Abéba, fils de Thomas et de Zagharis, Stamatia, blanchisseur, demeurant 33, rue Soleïllet à Djibouti, est suspendu pour une durée de deux mois. Nota. — Permis rétiré lé 1er mai 1966 conformément à l'arrêté n° 540 en date du 22 avril 1966 de M. le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis. Le permis de conduire n° 24947, délivré le 29 avril 1960 au sieur Fischer (Michel), né le 15 janvier 1942 à Lille (Nord), fils de Lucien et de Gabriellé Rousseau, sergent au 57° R.I.A.O.M, demeurant à Dikhil, est suspendu pour une durée de trois mois.